



PRÉFET DU NORD

Lille, le 21 mars 2012

Communiqué de presse

APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE



Le préfet du Nord a arrêté le 20 mars 2012 le schéma départemental de coopération intercommunale visant à rationaliser la carte de l'intercommunalité.

Le schéma est strictement conforme au projet de schéma qui a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission départementale de la coopération intercommunale du 20 janvier 2012. Il prévoit la fusion et la modification des périmètres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que la fusion et la dissolution de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Le schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est annexé à l'arrêté préfectoral du 20 mars 2012 peut être consulté en ligne sur le site de la préfecture du Nord www.nord.gouv.fr (rubrique Annonces et avis) ou à la préfecture du Nord à Lille et dans les sous-préfectures d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai, Dunkerque et Valenciennes.